

Ma Police et moi

« Je suis victime, comment va se passer ma prise en charge au commissariat ? »

Vous serez reçu en zone d'accueil par un personnel qui vous demandera l'objet de votre visite.

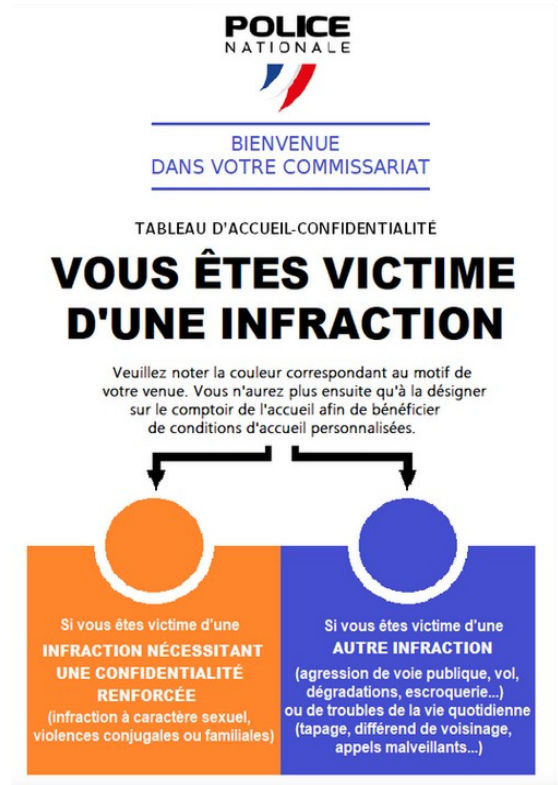
Conscient du caractère parfois particulier et personnel de certains faits vous amenant à pousser la porte de nos services, un dispositif dénommé « **Tableau d'Accueil Confidentialité** » a été mis en place dans chaque commissariat.

Il vous permet de choisir un code couleur en fonction de ce qui vous amène :

-ORANGE : infraction nécessitant une confidentialité renforcée (infraction à caractère sexuel, violences conjugales ou familiales)

-BLEU : les autres infractions (agression, vol, dégradations ...) ou les troubles de la vie quotidienne (tapage, différend de voisinage...)

La désignation de la couleur **ORANGE** déclenchera une procédure de prise en charge spécifique qui vous permettra de vous sentir écouté et de pouvoir parler en toute confidentialité.



En préparation de votre déplacement, ou après votre visite, et particulièrement si vous avez été victime d'un fait qui vous touche, vous pose question, vous place dans une situation inconnue et compliquée, vous pouvez prendre attache avec le « **pôle santé ».**

Ce pôle, dédié à l'aide aux victimes, a été mis en place au commissariat central de Roubaix.

Il est constitué de personnel **non policier** et soumis au secret professionnel.

Vous pourrez y trouver, du lundi au vendredi, de 8h à midi et de 14 à 17 heures, l'assistance :

d'une psychologue au 06 28 71 46 50
d'une assistante sociale au 03 20 81 35 06
d'une juriste du SIAVIC au 03 20 81 34 96

Enfin, sachez que, pour toute question, tout signalement, toute information pour lesquels vous souhaitez communiquer avec votre service de police, une adresse mail dédiée a été mise en place :

police-roubaix@interieur.gouv.fr

Votre requête y sera examinée et prise en compte. Il ne vous faut qu'une adresse mail afin que nous puissions vous répondre.